

CHAPITRE XVIII – L'INIQUITE DE LA MONTAGNE, Tome I, p. 284-304

La confirmation à Saint-Guen. - Le P. Maunoir contraint d'y prolonger son séjour. - Il y découvre l'iniquité de la Montagne. - Ce qu'il faut entendre par ce nom. - Le commerce avec le démon au XVII^e siècle. - La valeur du témoignage du P. Maunoir et de ses missionnaires. - L'action apostolique du Vénérable en face de l'iniquité de la Montagne. - La première victime de la secte infernale. - L'adoration du démon au sabbat. - La cause est déferée à Mgr du Louët. - Le carême de Mür en 1650. - Le sabbat de la Saint-Corentin 13 décembre 1649, et le jour de la Saint-Sylvestre 31 décembre. - Plaintes du démon contre le Rosaire et les missions. - Il propose de faire périr ou de diffamer le P. Maunoir et le P. Bernard. - Attaques contre Catherine Danielou. - Le P. Maunoir et le P. Bernard dénoncés au Recteur du collège de Quimper par les affidés de la secte. - Les cantiques spirituels et les processions attaqués au sabbat. - La fureur des habitués du sabbat s'en prend aux images de Dom Michel le Nobletz, d'Amice Picard, de Catherine Danielou, des PP. Maunoir et Bernard. - Invasion de la secte dans toute la Bretagne. - La jeune fille sauvée par un ange des horreurs du sabbat. - La mort du P. Maunoir résolue au sabbat. - Le miroir enchanté. - Le P. Maunoir travaille à découvrir les adeptes de la Montagne. - M. le Nobletz et le *Malleus maleficarum*. - Difficultés qui s'opposent à la conversion de la secte infernale. - Une scène du sabbat le jour de l'Ascension. - Conversion de plusieurs adeptes de la Montagne. - Une jeune fille refuse au sabbat de renier la Vierge Marie. - Le P. Maunoir compose à l'usage des confesseurs une méthode propre à faciliter la découverte des habitués du sabbat. - Cette méthode est diversement appréciée. - Le Père Recteur du collège de Quimper en défiance contre la méthode. - Elle est dénoncée à Mgr Grangier. - L'évêque de Tréguier la défère à Paris à un tribunal où siègent, avec plusieurs évêques, saint Vincent de Paul, M. Boudon et d'illustres théologiens. - Approbation de la méthode le 2 février 1658. - Les évêques de Cornouailles et de Léon l'approuvent à leur tour. - Témoignage du P. Claude de Saint-François.

L'année 1649 touchait presque à son terme quand le P. Maunoir arriva à Saint-Guen. Il se proposait seulement d'y préparer les peuples de la contrée à la réception du sacrement de Confirmation. Mgr du Louët ne tarda pas à y venir à son tour. Le Vénérable commença donc ses catéchismes. Mais dès qu'on sut dans le pays que le P. Maunoir était là, celui-là même qui avait donné la grande mission de Mür en 1646, aussitôt accoururent de tous côtés des fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Il se produit un tel mouvement religieux, non seulement à Mür, mais à huit et dix lieues à la ronde, que le Vénérable est obligé de prolonger son séjour. Les pénitents assiègent son confessionnal et redisent partout la paix et le bonheur qu'il leur a rendus. Pour satisfaire tout ce peuple, c'était une nouvelle mission qu'il aurait fallu prêcher encore. Le P. Maunoir ne le pouvait pas en ce moment ; il cédera bientôt à ces nouvelles exigences¹.

Un intérêt d'autant plus grand se rattache à son passage à Saint-Guen, que c'est là qu'il découvrit pour la première fois ce qu'il appelle l'iniquité de la Montagne. Le terme emprunté au Vénérable Bède (In Marc. lib. III comment. cap. II) paraissait exprimer mieux qu'un autre l'orgueil de celui qui s'est posé en adversaire de Dieu Lui-même et aspire à Lui ressembler. Tout en désignant le lieu où le démon se fait adorer, il présentait cet avantage qu'il voilait aux yeux de la foule ce qu'elle devait ignorer. Qu'il y eût en Bretagne des adorateurs du démon, qui pourrait s'en étonner, quand ils étaient répandus en si grand nombre à cette époque dans d'autres parties de la France et dans les divers Etats de l'Europe ? Ce commerce plus ou moins avoué avec le démon n'a-t-il pas existé à peu près dans tous les siècles ? Le nôtre lui-même n'en est pas exempt. Quand ils ne s'étalent pas au grand jour, ces mystères de Satan ne s'accomplissent qu'avec plus d'impudence encore dans les conventicules des sociétés secrètes. «Ce serait vouloir éclairer le soleil, dit l'abbé Thiers, que de s'arrêter à prouver l'existence de la magie diabolique». On ne saurait la nier sans contredire l'Écriture, les saints Pères, la tradition sacrée et profane, les lois canoniques et civiles, l'expérience de tous les siècles, sans rejeter imprudemment l'autorité irréfragable et infaillible de l'Eglise qui la poursuit de ses anathèmes².

Porté comme il l'était aux superstitions, vivant depuis longtemps dans une ignorance profonde des vérités de la foi, le peuple breton subissait donc aussi en maints endroits cette tyrannie infernale. A l'exemple de saint Vincent Ferrier, le P. Maunoir travaillera du moins de tout son pouvoir à en affranchir les pays confiés à son zèle.

Avant d'entrer dans le domaine des faits, disons au lecteur que le P. Maunoir n'a consenti à les transmettre dans ses écrits qu'en 1672, c'est-à-dire après une expérience personnelle de vingt-deux ans. Son témoignage se trouve corroboré par le témoignage de trois cents prêtres qui ont partagé avec lui jusqu'à sa mort le travail des missions. Parmi eux on compte des Prélats, les évêques de Cornouailles, de Léon, de Tréguier ; les uns sont des docteurs de Sorbonne, des licenciés ou des bacheliers ; les autres sont des Recteurs ou des Curés. Tous regardent ces adeptes du démon dont nous avons à parler, comme véritablement coupables des plus monstrueux attentats. D'éminents religieux de différents ordres confirment de leur autorité particulière les phénomènes que les uns et les autres ont été appelés à examiner, à discuter et

¹ *Vie du P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet, p. 192. - *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 292.

² *Des rapports de l'homme avec le démon*, par Joseph Bizouard, avocat, 6 vol. Paris, Gaume, 1863, t. II et III. - *La mystique divine, naturelle et diabolique*, par Görres, trad. de Sainte-Foi, t. V. - *La mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques*, par M. Ribet, prêtre de Saint-Sulpice, t. III, p. 214-289. Paris, Poussielgue, 1883. - V. *Vincentius Ferrierensis*, lib. distinct. 135.

Note LHR : attention à Görres : quelques passages très discutables. Bizouard et de Mirville sont autrement sérieux.

qu'ils ont jugés véritables. Ces garanties ne sont-elles pas d'un grand poids ?¹

Au reste nous n'avons point, ce nous semble, à prendre parti pour ou contre la réalité objective des faits. C'est affaire aux théologiens et aux hommes spéciaux qui se sont occupés de ces matières. Qu'on fasse si l'on veut aussi large que possible la part qui revient en tout cela à l'imposture, à l'illusion, au mensonge, à l'imagination, loin de nous d'y contredire. Mais ce qui importe avant tout, c'est de dégager au milieu de ces phénomènes extraordinaires et constants l'action apostolique du Vénérable P. Maunoir. Que devait-il faire après avoir entendu les accusations des grands criminels qui tombaient à ses pieds ? S'étudier à découvrir la profondeur du mal ; puis, une fois convaincu par l'expérience que la tyrannie du démon n'était point une chimère, travailler sans relâche à ruiner son empire. C'est ce qu'il n'a cessé de faire, sous la direction de l'obéissance comme au prix de tous les sacrifices, même du sacrifice de sa vie. Qui donc oserait, écrit Dom Lobineau, condamner dans le Vénérable un zèle que l'Eglise a canonisé dans saint Vincent Ferrier, dans saint Charles et dans tant d'autres ? Il ne pouvait se tromper sur les dispositions criminelles de ces pénitents d'un nouveau genre. Ce sont elles qu'il devait juger et condamner. Ce sont elles aussi qui, inspirèrent à son âme d'apôtre de nouvelles ardeurs pour combattre un mal si redoutable et si contagieux².

Le premier adepte de l'enfer qu'ait rencontré le P. Maunoir à Saint-Guen était jeune encore. Il se disait persécuté et menacé de mort pour avoir déserté une société mystérieuse où il s'était enrôlé. Il apprit donc au Père qu'il y avait en Bretagne des assemblées nocturnes qui se tenaient dans une lande immense et déserte. Là, éclairée par des torches de poix ou de résine qui donnaient la clarté du jour, une foule bruyante s'adonnait à toute sorte de jeux de hasard, qui aux dés, qui aux cartes, pendant que d'autres dansaient autour d'un trône qui semblait doré et où siégeait un monstre horrible. C'était le roi de cet empire des ténèbres. Il fallait avant toute chose lui prêter hommage de fidélité. En retour, il promettait un bonheur qui durerait autant que la vie. L'adorer, lui donner de honteux baisers, se donner à lui corps et âme, tels étaient les hommages qu'il réclamait d'abord. Après quoi il exigeait qu'on reniât Dieu et Jésus-Christ Son Fils, la très sainte Vierge, **les Sacrements**, la sainte Eglise, qu'on abjurât la foi de son baptême, qu'on renonçât au culte des Saints et particulièrement de sainte Anne et de saint Corentin. Le malheureux coupable avouait s'être soumis à ces infâmes conditions. Alors pour sceller le **pacte** infernal qu'il venait de conclure, il avait été frappé derrière le cou d'une marque indélébile et son nom avait été inscrit sur un livre noir avec le sang qu'on avait tiré d'un de ses doigts. Rien ne s'opposait plus après cela à ce qu'il prit sa part des banquets, des danses et des mystères abominables dont le sabbat était le théâtre. C'est ce qu'il avait fait pendant de longs mois au bout desquels, accablé de honte et de remords, il cherchait le moyen de sortir d'une vie si criminelle. Mais son démon familier et les habitués de la synagogue infernale ne lui laissaient aucun repos : «Gardez-vous bien surtout, lui disaient-ils, d'aller trouver ces Jésuites dont la Vierge du ciel s'est faite la protectrice», car vous seriez cruellement châtié ; et ils le pressaient de mille manières de revenir au sabbat³.

Devant ces étranges révélations, le P. Maunoir comprit bien vite avec quelle prudence il devait agir. Du consentement du coupable, il déféra l'affaire à Mgr l'évêque de Cornouailles, alors présent à Saint-Ouen. Mgr du Louët désira voir cette malheureuse victime du démon et la traita avec une miséricordieuse bonté. Il lui fit répéter dans le détail ce que nos lecteurs viennent d'apprendre, examina lui-même le stigmate infernal dont elle avait été marquée, et après avoir fait sur elle les prières des exorcismes, l'excita vivement à la confiance. «Courage, lui dit-il, soyez fidèle maintenant à votre Dieu ; souffrez avec patience en expiation de vos crimes les attaques que le démon pourrait renouveler encore ; suivez en tout les avis des Pères, et ils vous sauveront».

Alors le P. Maunoir pria avec une nouvelle ferveur, fit prier autour de lui et mena à bien la conversion de ce premier coupable, qu'il attribuait surtout aux prières de Catherine Danielou, présente elle aussi à Saint-Guen⁴.

Le P. Maunoir ne pouvant prolonger plus longtemps son séjour à Saint-Guen, il fut décidé qu'il reviendrait à Mür y prêcher le carême de 1650, pendant lequel il pourrait traiter plus à loisir la grande affaire qui le préoccupait si vivement.

Le carême de Mür servit admirablement son dessein, et ses labeurs y furent tels qu'il ne quitta la paroisse que le troisième dimanche après Pâques⁵. De nouvelles et plus étranges révélations lui apprenaient successivement ce qui se passait au sein de ces réunions diaboliques dont il méditait la ruine. Tout récemment encore, le jour même de la fête de saint Corentin, le 12 décembre 1649, la synagogue d'impiété se trouvait rassemblée au milieu de la nuit sur sa lande de choix, et s'y livrait aux criminels ébats dont nous avons parlé. Tout à coup apparut aux yeux de cette foule en délire un pontife au visage rayonnant d'une majestueuse beauté. «Misérables ! s'était-il écrié, que faites-vous là ? Quoi ! vous reniez ce Jésus qui a été pour vous attaché à la croix, et vous adorez les démons sortis des enfers !» A ces mots le prince des ténèbres avait subitement quitté son trône et s'était enfui avec ses démons, en poussant d'horribles hurlements. Les adeptes de la secte infernale étaient restés là comme cloués sur place, et éclataient en larmes et en sanglots. Mais quand saint Corentin eut regagné les hauteurs du ciel, le chef des démons vint aussitôt reprendre sa place sur son trône. Il insulte avec une amère ironie aux pleurs de tous ces malheureux et leur ordonne de l'adorer et de lui baiser les pieds. Comment expliquer une pareille servitude ? Etait-ce un effet de la crainte ou de l'inconstance ou de la dépravation ? De tous ceux qui étaient là, pas un seul n'osa se refuser à ce honteux hommage⁶.

Le 31 décembre de cette même année 1649, saint Sylvestre accompagné de saint Isidore était également descendu au milieu de ces bandes infernales. Mais cette fois, comme si elles eussent été balayées par la tempête, elles avaient

¹ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 273-274. - *Vie manuscrite de Catherine Danielou*, par le P. Maunoir, ch. LXVI, p. 635-636.

² *Le P. Julien Maunoir*, par Dom Lobineau, t. V. - *Vies des Saints de Bretagne*, édit. de Tresvaux, p. 78-79.

³ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 274-281.

⁴ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 281-283.

⁵ Archives de la paroisse de Mür à Saint-Guen. Lettre de M. Prœvonnnet, Recteur de Saint-Guen, 1875.

⁶ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 285-286.

toutes paru en un instant¹.

Souvent le démon s'était plaint dans ces assemblées nocturnes du tort que faisaient à sa cause le Rosaire perpétuel et la confrérie du Rosaire. Mais sa haine s'était surtout donné libre carrière contre les missions. Maintes fois il avait affirmé que ces deux hommes qui parcouraient la Bretagne à pied et dans tous les sens, étaient à eux seuls l'obstacle le plus redoutable à leurs projets. Puis se tournant vers ses familiers : «Que ne les mettez-vous à mort ?» avait-il ajouté. Comme ceux-ci répondaient qu'ils avaient plusieurs fois tenté de le faire, mais toujours en vain, il leur dit encore : «Eh bien ! difamez-les auprès de l'évêque qui les envoie dans les paroisses. - Nous n'avons rien épargné, répliquaient-ils, pour atteindre ce but. Mais l'évêque ne veut pas ajouter foi à nos paroles»².

Cette tactique ne réussissant pas, le chef des démons recourut à une autre. Du haut de sa chaire de pestilence, il se mit à vomir les paroles les plus outrageantes contre Catherine Daniélou. «Dénoncez-moi, disait-il, cette vieille sorcière et ses confesseurs au Recteur du collège de Quimper, démontrez-lui que les Pères sont le jouet de ses rêveries. Alors on les expédiera loin de la Bretagne et cette maudite femme sera bien obligée de se passer de leurs services. N'est-ce pas par ses gémissements et ses larmes qu'elle obtient, de la puissante Reine qui habite là-haut tout ce qu'elle réclame ?» Or l'affidé de la secte diabolique, témoin oculaire et auriculaire de ces infâmes provocations, ne connaissait pas même de nom la pauvre Catherine. Le démon n'avait pas perdu son temps. Un grand nombre de ses auditeurs, personnages influents, vinrent tour à tour à Quimper dénoncer le P. Maunoir et le P. Bernard au Recteur du collège et même au R. P. Provincial, lors de sa visite. Mais Dieu fit tomber l'une après l'autre toutes ces calomnies et combla les Pères de nouvelles faveurs³.

Les **cantiques spirituels** et les **processions** de la mission étaient aussi, au sabbat, l'objet de fréquentes attaques. «Il faut à tout prix, disait le démon aux habitués de la cabale, les faire condamner. Un pareil outrage ne se peut pas supporter plus longtemps. Mon cœur est percé des plus poignantes douleurs quand les enfants chantent les louanges de cette femme qui règne au ciel». Toutes les tentatives faites au Parlement de Bretagne contre les cantiques et les processions n'avaient pas eu d'autre origine que cet appel de l'enfer⁴.

Ce n'était pas encore assez pour le démon. La vie et la réputation des Pères échappaient, il est vrai, à ses poursuites ; la fureur s'en prit aux images mêmes de ceux qui s'opposaient à ses desseins. On vit alors, dans ces réunions du sabbat, les adeptes du démon s'acharner sur un portrait de Dom Michel le Nobletz, ce saint vieillard dont les derniers jours s'écoulaient au Conquet dans les plus vives souffrances. Mais avant de livrer aux flammes, le chef des démons donna en ces termes la raison de ce suprême outrage : «Les coups dont nous l'avons frappé, ne l'ont pas vaincu. S'il n'eût pas été là, que de conquêtes nous aurions faites dans Douarnenez ! Mais les habitants du ciel lui découvrent par avance tous nos plans et nos secrets !»

Après Dom Michel, ce fut le tour d'Amice Picard. A la vue de son image, le démon s'écria : «La voilà donc, la magicienne et la sorcière qui fait de tous les supplices dont nous l'accablons, autant d'offrandes à son Dieu pour la conversion des pécheurs !» Cette fois le père du mensonge disait la vérité. Mais quand on lui présenta les images du P. Maunoir, du P. Bernard et de Catherine Danielou, il n'est pas d'injures, de malédictions et de menaces de mort qu'il ne vomît contre eux. C'est ce qui explique comment, dans la suite, le bruit de la mort du Vénérable courut si souvent dans la Bretagne. Les adeptes du sabbat ne pouvaient croire, en effet, que les menaces du démon ne dussent pas se réaliser⁵.

Faut-il s'étonner de la rage du démon contre les missionnaires, quand il osait s'armer contre le ciel, contre la sainte Vierge surtout, contre saint Michel et saint Corentin ? Une nuit de la Saint-Jean, l'assemblée infernale tenait ses assises. On y apporta sous les yeux du Prince des ténèbres, assis sur son trône, pendant que toute la foule était rangée autour de lui, les images de saint Michel et de saint Jean-Baptiste. C'était à qui de ces bourreaux de l'enfer leur ferait subir le plus d'ignominies. Mais tout à coup une voix du ciel se fit entendre : «Misérables ! faites pénitence, renoncez à ces orgies diaboliques», et en un clin d'œil, démons et suppôts du démon avaient été dispersés. Plusieurs des témoins de cette scène n'entendirent pas en vain la voix qui retentissait autrefois sur les rives du Jourdain. Ils vinrent trouver les Pères et firent pénitence⁶.

Ce qui achevait de porter au comble la douleur du P. Maunoir, c'est la preuve, devenue dans la suite plus évidente pour lui, que le mal avait des racines profondes et beaucoup plus étendues qu'il ne l'avait pensé. Il avait envahi non pas une contrée, mais une grande partie de la province. Le sabbat était le rendez-vous non pas d'un petit nombre, mais d'une multitude considérable. On y voyait des gens de tout rang et de toute condition : des hommes, des femmes, des jeunes filles et des enfants que leurs parents avaient voués au démon dès leur naissance, quelquefois même avant. Le gentilhomme y heurtait le pâtre de la campagne ; la femme de la plus basse condition, la dame de haut parage ; et au milieu de cette tourbe immonde, on distinguait jusqu'à **des prêtres et des religieux**. Le lieu où ils se réunissaient n'était pas toujours le même ; mais le plus souvent c'était une lande immense, sablonneuse, qu'on appelait la lande ou le carrefour des Sept-Voies ; on la disait située sur les confins de l'évêché de Vannes⁷.

Les affidés, prenaient mille prétextes et mille moyens pour y attirer les simples et les faibles. Tantôt c'était la persuasion, tantôt la menace, et presque toujours leurs démarches diaboliques n'étaient suivies que d'un trop réel succès. Plus

¹ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 286.

² *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 286-287.

³ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 287-288.

⁴ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 288-289. V. plus haut, ch. xvii.

⁵ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 289-291.

⁶ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 307.

⁷ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 295 et passim. - *La Vie du P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet, p. 195.

d'une fois cependant le ciel était intervenu en faveur de ceux qu'une innocente surprise y avait conduits et les avait soustraits au piège infernal qui leur était tendu. La sainte Vierge elle-même s'était faite la libératrice de ses enfants¹.

Un homme dont le nom et l'autorité inspiraient toute confiance, avait prié une jeune fille de seize ans de l'accompagner dans une réunion où elle trouverait, lui disait-il, beaucoup de plaisir. Quand elle y fut arrivée, elle était en plein sabbat. On lui propose aussitôt de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le démon. A ces mots, elle pousse un cri d'horreur. Le misérable qui l'avait amenée la menace de la frapper si elle n'obéit sur-le-champ. Persuadée que sa dernière heure est venue, elle se jette à genoux en disant : «Mon Dieu, je remets mon âme entre Vos mains». Aussitôt un ange du ciel apparaît, l'arrache du lieu infâme et la ramène à sa demeure. «**Mon enfant**, ajouta-t-il en la quittant, **dans le péril recourez à la prière, et Dieu toujours vous en délivrera**»².

Peu de jours avant le carême de 1650, le démon avait mis tout en œuvre pour l'empêcher et détruire à jamais l'œuvre des missions. La réunion avait été plus nombreuse qu'à l'ordinaire, et la mort du P. Maunoir, bien résolue. Quatre des plus acharnés de la bande infernale s'étaient même exercés à croiser la lance pour être plus sûrs de leurs coups et s'étaient vantés que cette fois le Père ne leur échapperait pas. Le chef de la synagogue avait proposé des projets plus odieux encore et désigné les jours du Jeudi saint, de la fête du Saint-Sacrement ou de la Saint Jean-Baptiste comme plus favorables au succès. Mais Dieu dans Sa bonté déjoua les espérances de ces criminels³.

Une autre fois, un des personnages les plus hardis de la secte - faut-il dire que c'était **un prêtre** ? - avait offert à une vieille femme de bas étage, elle aussi habituée du sabbat, un miroir enchanté où lui montra le P. Bernard et le P. Maunoir entourés de démons. Ceux-ci lui apprirent à modeler en cire les portraits des deux missionnaires. L'opération terminée, elle devait chaque jour, tout en récitant certaines formules cabalistiques, les piquer au cœur avec une aiguille. Grâce à ce stratagème, leur mort était **assurée** à bref délai. Deux ans plus tard, les deux Pères donnaient la mission dans une paroisse voisine de celle où habitait cette femme. Elle n'avait jamais vu les missionnaires qu'à travers son miroir enchanté. Grande fut sa surprise de les reconnaître et surtout de les retrouver vivants. L'inutilité évidente de son sortilège devint la cause de sa conversion. En vain ses complices lui offrirent-ils trois écus d'argent pour la dissuader de sa résolution. Elle tint ferme à sa promesse de changer de vie et dit adieu pour toujours aux iniquités de la Montagne⁴.

Que pouvait et devait faire le P. Maunoir devant des communications si mystérieuses et si délicates ? Laisserait-il ces malheureux associés de l'enfer offenser Dieu impunément ? D'un autre côté, comment les atteindre ? Car ils n'étaient pas hommes à se confesser et moins encore à s'accuser sincèrement. Fallait-il donc, sans grande espérance de succès, exposer à tant et de si grands périls une vie qui pouvait être utile au salut de bien d'autres ? Le P. Maunoir marcha quand même en avant. Il crut non sans raison que ce qui était aujourd'hui si obscur encore à ses yeux, s'éclaircirait peu à peu ; Dieu qui lui envoyait déjà des coupables repentants, ne pourrait-Il lui en adresser d'autres ? Après tout, n'était-ce pas Sa cause qu'il défendait ? qu'avait-il donc à craindre ?

Il se mit sous la garde de Dieu à la recherche des moyens les plus propres à découvrir ces iniquités de l'enfer. Longtemps il travailla comme dans une nuit profonde, sans pouvoir rien surprendre. Aussi se plaignait-il souvent auprès du divin Maître, tantôt de l'aveuglement des criminels qu'il voulait convertir ; tantôt de sa propre impuissance à les aborder. Enfin il ne cessait de réclamer la lumière au milieu des ténèbres dont il se trouvait enveloppé. Mais ce que sa prière avait sollicité, la miséricorde divine le lui accorda. Il se rappela tout à coup les paroles prophétiques qu'il avait entendues autrefois de la bouche de M. le Nobletz. Le saint vieillard lui avait dit en 1641, en lui remettant le *Malleus maleficarum*⁵ : «Un jour viendra où vous tirerez de ce livre de grandes lumières pour conduire les âmes trompées par le démon». La prophétie, il n'y pensait plus depuis longtemps ; le livre, il ne l'avait pas lu. Aujourd'hui la prophétie se réalise et le livre va devenir pour lui un guide assuré⁶.

Les difficultés étaient loin d'être vaincues. Le P. Maunoir les rencontrera même sur sa route tout le temps de sa vie apostolique. Car, si les adeptes du démon, par un reste de foi, par entraînement de la foule, assistaient aux missions du P. Maunoir, mille obstacles s'opposaient à leur conversion. Ils étaient pour la plupart des désespérés et regardaient comme impossible leur salut éternel. Leur raisonnement était celui-ci : sans le baptême pas de salut ; or le caractère du baptême a été effacé en nous de la main même du démon, et le baptême est un sacrement qui ne se réitère pas : donc, quoi que nous fassions, nous ne pouvons plus être sauvés, et ils se laissaient aveugler par ce sophisme⁷.

Ceux que la grâce de la mission finissait par atteindre, sentaient leur courage défaillir. Comment avouer en effet tant de sacrilèges, de blasphèmes, de turpitudes, de serments abominables ? N'avaient-ils pas renouvelé tous les mois, entre les mains du démon, la promesse de se laisser tomber au fond des enfers plutôt que de jamais rien découvrir à un confesseur de leurs monstrueux attentats contre Dieu, Jésus-Christ, la sainte Vierge et les Saints ?

S'ils avaient quelque velléité de se confesser et le laissaient soupçonner, aussitôt les complices de leurs désordres entraient en campagne pour mettre à néant leur dessein. Annonçait-on dans une paroisse ou dans une autre une future

¹ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 298-300 et passim.

² *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 303-304.

³ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 296-298.

⁴ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 300-302.

⁵ V. plus haut ch. IX, p. 142 :

Titre complet de l'ouvrage : *Malleus maleficarum ex variis auctoribus concinnatus et in tres tomos distinctus, quorum postremus, qui fustis dæmonum inscribitur, nunc primum reliquis adjectus est.* Lugduni, sumptibus Petri Landry, MDCIII.

I. Fr Jacobi Sprenger et Fr. Henrici Institoris Inquisitorum hæreticæ pravitate, malleus maleficorum.

II. Fr Joannis Nideri theologiæ professoris formicarium de maleficis et eorum præstigiis ac deceptionibus.

⁶ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 273-292-293.

⁷ *Journal latin des missions*, par le P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 291.

mission du P. Maunoir, les affidés de la secte couraient en armes pendant la nuit, de maison en maison, et par la violence ou par la ruse faisaient promettre aux irrésolus de ne prendre aucune part à la mission, et surtout de ne pas se confesser aux Pères.

La grâce de Dieu était-elle plus forte et les coupables se décidaient-ils à se confesser coûte que coûte, le démon recourait à d'autres artifices. Véritable Protée, il prenait toutes les formes même sensibles pour briser leur volonté. Tantôt il leur faisait entendre que leurs crimes n'étaient que des peccadilles, tantôt au contraire qu'ils étaient trop énormes pour mériter le pardon. D'autres fois il s'efforçait de les gagner par les plus séduisantes promesses, ou de les effrayer par les menaces les plus terribles. Pour les âmes grossières et stupides que l'ignorance et la simplicité plutôt que la malice avaient entraînées dans son camp, il n'allait pas au delà des menaces. Mais pour l'élite de la synagogue, les principaux personnages de sa cour infernale, il allait jusqu'aux coups.

Le P. Maunoir a vu plus d'une fois à ses pieds des pénitents, tout disposés à céder à la grâce et à vomir enfin le poison qui consumait leurs cœurs. Mais soudain ils se trouvaient saisis de défaillance, de mutisme ou de surdité. Les uns poussaient de véritables clameurs, les autres recevaient des coups, quelques-uns même étaient entraînés par une force invisible hors du saint tribunal, ou n'y étaient retenus que par de brûlantes invocations que le Père faisait jaillir de son cœur. Plusieurs ont avoué qu'en ces moments-là, le démon leur serrait étroitement la gorge, comprimait leur poitrine, ou même le glaive levé contre eux, les jetait dans l'épouvante.

Elle était si grande parfois, que le seul aspect de l'ennemi infernal leur faisait subitement changer en négations absolues les aveux que le plus sincère repentir avait, un instant auparavant, arrachés de leur cœur. Aussi, le P. Maunoir apprenait-il sans surprise de la bouche de ces mêmes hommes, que vingt fois ils s'étaient mis en route pour se rendre à la mission, et vingt fois étaient revenus sur leurs pas épouvantés par ces lugubres visions¹.

Il fallait toute la patience et le dévouement du confesseur pour les encourager à s'ouvrir. Asservis au pacte qui les liait, jamais d'eux-mêmes ils n'auraient rompu le silence sur les mystères infâmes de la secte. Ce n'était qu'après un avertissement extraordinaire du ciel qu'ils se présentaient au saint tribunal, et le P. Maunoir n'en a jamais rencontré un seul qui ne se soit trouvé dans ce cas.

«Nous sommes, écrivait le Vénérable en 1672, trois cents prêtres qui travaillons ensemble dans ces missions, et non sans succès, à ruiner l'œuvre du démon dans ces contrées. Nul de nous n'a jamais jusqu'ici tendu la confession d'aucun de ces grands criminels de la synagogue infernale, sans que celui-ci ait avoué qu'une vision ciel l'avait seule conduit à nos pieds. Mgr Balthazar Grangier, évêque de Tréguier, tenait récemment encore le même langage devant plus de trente missionnaires».

Et en effet, les adeptes du démon qui se convertissaient, attribuaient leur retour aux sacrements, à des apparitions, ou de la Vierge Marie, ou de leur ange gardien, ou du Saint-Esprit, de quelque bienheureux habitant du ciel², «attestation, disait encore le P. Maunoir³, que nos missionnaires sont prêts à signer de leur sang».

Un jour d'Ascension, le Prince des ténèbres avait réuni son sabbat près d'un calvaire en grande vénération dans le pays. Il fit alors à tous les siens une harangue en deux points : dans le premier, il défendait d'aller aux sermons du P. Maunoir, dans le second, de se confesser aux Pères. La harangue achevée, tous durent lui baiser les pieds. Mais tout à coup une horrible tempête se déchaîne, d'immenses éclairs déchirent les nues, le tonnerre retentit avec violence ; alors deux anges plus éclatants que le soleil descendent des hauteurs du ciel et viennent se placer à droite et à gauche de la croix. Puis, d'une voix effrayante : «Démons d'enfer, s'écrient-ils, que faites-vous là ? Qui vous a donné autorité sur tous ces hommes ?»

Les démons aussitôt de s'enfuir en poussant des hurlements tels, que la terre semblait s'ébranler sous leurs cris. Les anges en ce moment changent de ton, et se tournant vers les malheureux esclaves de Satan : «Pour vous, leur disent-ils, faites pénitence, il en est temps ; et puisque les Pères sont en ce moment dans la contrée, allez les trouver et confessez-vous».

Cette apparition des anges avait amené la conversion de plusieurs des assistants, dont l'un était depuis trente-deux ans l'habitué du sabbat. Tout fut tenté par ses complices pour ébranler sa constance. Mais avec l'aide de saint Corentin, qui se fit voir à lui dans l'éclat de sa majesté pontificale, il triompha de leurs séductions comme de leurs menaces. On le vit pendant deux mois entiers suivre les missionnaires à la trace, pour entendre la parole de Dieu et affermir sa conversion⁴.

La très sainte Vierge se rendait visible aux yeux d'un grand nombre d'adeptes du démon et les pressait de s'arracher à l'enfer. Un jour, une jeune fille conduite au sabbat par un de ses voisins avait déjà consenti à se donner au démon corps et âme. Elle avait, la malheureuse, abjuré la foi de son baptême. Mais quand on lui demanda de renoncer à la sainte Vierge : «Pour cela, répondit-elle, je n'en ferai rien». On lui offre de l'argent, elle refuse encore. On la menace de l'abandonner dans le désert où elle est, et de l'y laisser périr de faim. «Jamais, jamais, réplique-t-elle, je ne renierai la Vierge Marie». On la frappe à coups redoublés. «Frappez, frappez encore ; mais j'aime mieux mourir que de renier celle qui est ma mère». On ne put vaincre sa résistance, et peu de temps après, la très sainte Vierge elle-même vint au secours de son enfant, l'amena aux pieds du P. Maunoir et la délivra pour toujours des pièges de ses ennemis⁵.

Ces victoires de la grâce ne s'étendaient encore que sur un petit nombre de coupables, et le P. Maunoir aspirait à les sauver tous. Mais comment les convertir ? Ou bien ils ne se confessaient pas, ou s'ils se confessaient, ils s'enfermaient

¹ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 321-324.

² *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, 324-325.

³ *Vie de Catherine Danielou*, par le P. Maunoir, ch. LXIV, p. 512.

⁴ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 307-311.

⁵ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 311-313.

dans un silence obstiné. Ce silence multipliait les sacrilèges et rendait la conversion moralement impossible. Là était le grand obstacle dont il fallait triompher. Que fit le Vénérable ? Eclairé par la prière et par l'étude, aidé des lumières que lui apportaient les aveux des premiers convertis, instruit encore par une expérience personnelle qui devenait tous les jours plus sûre d'elle-même, il composa à l'usage des confesseurs une méthode particulière, destinée à l'interrogatoire de ces pénitents extraordinaires. Il espérait par ce moyen les amener à peu à peu à déclarer les fautes qu'ils n'avaient jamais accusées. Cette méthode était basée sur ce double principe, que nul de ces pécheurs ne se présente au saint tribunal sans y avoir été préalablement amené par une manifestation du ciel extérieure et sensible qui les encourage, tandis qu'une manifestation semblable, mais venant de l'enfer, ne cesse de les en détourner. Les autres éléments qui constituaient sa méthode étaient empruntés, soit à la connaissance des crimes du sabbat, soit aux phénomènes intérieurs qui disposaient le sujet à la conversion ou l'en écartaient¹.

Le P. Maunoir n'était pas arrivé en un jour à composer cette méthode ; elle était le fruit d'une longue expérience. Ce ne fut qu'avec le temps qu'il la perfectionna et put la proposer aux prêtres qui vont bientôt partager son apostolat. Plusieurs d'entre eux, pleins de science cependant et de zèle, ne la goûtèrent pas tout d'abord. D'autres la condamneront parce qu'ils ne la croyaient pas nécessaire, aucun de ces grands pécheurs pour lesquels elle était faite n'étant jusqu'alors tombé entre leurs mains². Parfois aussi, ceux qui l'avaient employée avec succès, voyant les adeptes du démon retourner à son service après l'avoir quitté, se décourageaient et regardaient ces criminels comme des hommes incorrigibles. L'expérience prouva plus tard qu'il ne faut désespérer du salut de personne. Une grande patience de la part du confesseur et de ferventes prières conservèrent dans la grâce de Dieu les pécheurs qui avaient brisé leurs chaînes. «Beaucoup d'entre eux, écrivait le P. Maunoir, vivent dans une grande pureté de conscience et sont comme inondés des bénédictions du ciel». Mais pour atteindre à ce résultat, quel n'avait pas été le dévouement du Vénérable ! Il avait multiplié les industries : il mettait entre les mains du pénitent un crucifix, dont la vue le portait à la contrition de ses fautes ; il lui apprenait à châtier son corps par des pénitences sensibles, et pendant la mission, deux images surtout étaient exposées dans l'église aux regards de tous. L'une représentait l'âme damnée au milieu des flammes de l'enfer, entourée de démons hideux ; l'autre, l'âme bienheureuse au milieu des joies du paradis, entourée d'anges éclatants de splendeur.

Le P. Recteur du collège de Quimper conçut lui-même quelques doutes sur la valeur de la méthode et voulut en avoir raison. Il la fit examiner par un ancien professeur de théologie du collège des Jésuites de Rouen, le P. Pierre Calloët, Breton de Morlaix, qui mourut le 10 novembre 1668 Recteur du collège de Vannes. Celui-ci s'associa donc quelque temps aux missions du P. Maunoir et suivit sa méthode au saint tribunal. Il avouait qu'elle l'avait conduit au résultat cherché par le Vénérable, mais il pensait aussi que les habitués du sabbat étaient loin d'être aussi nombreux qu'on le prétendait. Une plus longue expérience l'eût sans doute convaincu du contraire ; car c'était la persuasion des trois cents prêtres dont le P. Maunoir invoquait le témoignage, que le nombre de ces grands pécheurs était **considérable**³.

Quoi qu'il en soit, le P. Maunoir eut à lutter longtemps contre l'inexpérience des uns, contre les hésitations des autres, et surtout contre les railleries de la secte. Mais enfin sa méthode fut définitivement approuvée. On était alors en 1657⁴.

Plusieurs prêtres l'avaient dénoncée à Mgr Balthazar Grangier, le grand évêque de Tréguier, et le pressaient de la condamner. Le sage prélat était lui-même incertain de ce qu'il devait faire. Mais il ne voulut pas juger sans entendre. Il manda près de lui le P. Maunoir, qui missionnait dans son évêché. Le Vénérable lui ayant fourni toutes les explications qu'il avait sollicitées, il réunit dans son palais, M. de Trémaria et quatre des prêtres qui venaient de donner avec le P. Maunoir la mission de Bourbriac. Il les interrogea chacun séparément et se fit donner sur l'iniquité de la Montagne les plus minutieux détails. Ces conférences ne durèrent pas moins de cinq jours, pendant lesquels furent passées en revue, avec la méthode du P. Maunoir, les industries auxquelles recouraient les missionnaires pour remédier à un si grand mal. Mgr Grangier ainsi informé résolut de se rendre à Paris. Il voulait y pendre conseil des personnages les plus autorisés. «J'emploierai le fer et le feu, disait-il, pour purger mon diocèse de la peste infernale, si la méthode du P. Maunoir mérite leurs suffrages ; si on la récuse, qu'il n'en soit plus question désormais». Il réduisit donc en vingt-deux ou vingt-trois articles toutes les difficultés de la méthode et partit pour Paris accompagné de M. de Trémaria.

Les juges choisis pour arbitres dans cette affaire si épineuse furent Mgr de Pamiers, Mgr de Boulogne, M. Vincent, (**saint Vincent de Paul**), fondateur, et supérieur de la Congrégation de Saint-Lazare, M. Ferret, grand vicaire de Paris, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et docteur de Sorbonne, M. Bail, docteur de Sorbonne et sous-pénitencier de Notre-Dame de Paris, M. Matos, docteur en Sorbonne, M. Boudon, archidiacre d'Evreux et docteur en théologie, M. Renou, docteur de Sorbonne, auxquels on adjoignit les PP. Jean Bagot et Julien Hayneuve, Jésuites de la maison professe de Saint-Louis à Paris, tous consultants d'une grande expérience et d'un mérite consommé.

Les vingt-deux articles furent remis entre les mains de chacun d'eux pour être examinés à loisir. Mgr de Tréguier proposa ensuite tous les arguments opposés par les adversaires de la méthode, voulant que la vérité éclatât dans tout son jour. Cet examen dura près de trois mois. Enfin, le 2 février 1658, les consultants se réunirent une dernière fois, tous d'un consentement unanime, chacun donnant son sentiment par écrit, approuvèrent la méthode du P. Maunoir. Ce ne fut pas tout. L'assemblée décida qu'il fallait donner au public cette méthode comme singulièrement propre à bannir non seulement de la Bretagne, mais de la France et des autres contrées, un mal qui faisait de si grands ravages dans l'Eglise de Dieu.

On choisit le P. Bagot, théologien de la Compagnie de Jésus, pour rendre compte des décisions des consultants et composer sur ce sujet un nouveau traité. Mais il s'en excusa, alléguant pour raison que le P. Maunoir était un religieux de

¹ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 326-328.

² *La Vie du R. P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet, p. 197-198.

³ *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 315-316.

⁴ *Vie manuscrite de Catherine Danielou*, par le vénérable P. Maunoir, chap. LXVI, p. 647.

son Ordre. Le travail fut alors confié à M. Bail qui l'inséra dans son livre *De triplici examine*¹, pour qu'il pût servir de règle aux confesseurs des adeptes du démon. Il est vrai que l'habile docteur marque expressément qu'il suppose la vérité du fait. Mais Mgr Grangier, qui est le prélat auquel M. Bail fait allusion dans son livre, de retour dans son diocèse, en reconnut par une expérience personnelle la trop évidente certitude. Fort du sentiment de tant d'illustres docteurs, il approuva juridiquement la méthode et la conduite du P. Maunoir par un écrit scellé de son sceau et signé de sa main.

Messeigneurs de Cornouailles et de Léon l'approuvèrent à leur tour par des écrits semblables scellés de leurs armes. Le grand vicaire de Paris, sans doute M. Ferret, voulut l'avoir pour la communiquer aux missionnaires de France, et Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis, l'emporta avec lui jusqu'au fond de la Chine pour y faire au démon une guerre plus sûre et plus acharnée².

Est-ce à dire cependant qu'après la décision de ces illustres docteurs la méthode du P. Maunoir échappera désormais aux critiques et aux calomnies des adversaires ? Nullement. La lutte, nous le verrons, demeurera toujours plus ou moins ouverte, plus ou moins latente. Au lendemain même de sa mort, nous en retrouverons encore quelques traces. Le P. Le Roux en cite un curieux exemple, dont le récit mettra fin à ce chapitre.

Le P. Claude de Saint-François, religieux de l'ordre des Carmes, n'avait pas été sans ajouter foi aux calomnies de ce genre. Un jour de l'année 1684, passant par Plévin, il alla demander l'hospitalité à M. de Kerlouët, gouverneur de Carhaix, qui l'accueillit avec tous les honneurs dus à sa profession et à ses mérites. Mais Dieu qui voulait épurer sa vertu, écrit l'historien, le contraignit d'avouer qu'il s'était mis dans son tort. Ce religieux fut, en effet, saisi pendant la nuit de crampes très violentes, auxquelles succéda une goutte sciatique qui lui causait d'intolérables douleurs. Son pied gauche était démesurément enflé, et le mal ne fit que s'accroître le reste de la nuit. Le lendemain, les serviteurs de la maison le levèrent un instant, juste le temps nécessaire pour mieux disposer son lit ; mais les souffrances étaient toujours les mêmes.

Il eut alors recours au P. Maunoir, dont la puissance au ciel éclatait tous les jours par de nouveaux miracles. On lui donna un morceau de linge qui avait servi au Vénérable, et après voir appliqué aux parties de sa jambe où il souffrait le plus, fut incontinent délivré de toutes ses douleurs. Il ne lui restait plus au pied qu'un peu d'enflure, qui lui rappelait ainsi ce qu'il devait de reconnaissance au saint thaumaturge. La journée s'écoula fort bien et sans souffrance.

La nuit suivante, le P. Claude de Saint-François, ne pouvant pour une raison ou pour une autre continuer son sommeil, s'arrêta encore à raisonner mal à propos sur les calomnies suscitées contre la méthode du P. Maunoir. Il la blâmait intérieurement et retombait dans ses errements passés. Sur ce il s'endormit, mais fut bientôt réveillé par des douleurs semblables à celles dont il avait été délivré. La goutte sciatique redoubla d'intensité. L'inflammation du genou prit des proportions effrayantes. Le reste de la nuit et le jour suivant, les souffrances étaient des plus aiguës. Le religieux ne pensa plus qu'à se préparer à la mort et se confessa comme pour mourir.

Il se prit ensuite à faire réflexion sur les calomnies auxquelles il avait trop légèrement ajouté foi. Il se condamna lui-même et demanda pardon à Dieu de jugements aussi téméraires. Le pardon ne se fit pas attendre. Le pauvre malade, s'étant un peu endormi, crut entendre pendant son sommeil une voix intérieure qui lui disait d'aller sur le tombeau du Vénérable qui l'avait guéri une première fois.

Fidèle à cette inspiration, il fut conduit dans le carrosse du gouverneur à l'église paroissiale, où était le tombeau. Là, soutenu par deux serviteurs de M. de Kerlouët, il célébra la sainte messe quoiqu'il souffrit encore, et après son action de grâces se trouva entièrement guéri.

Il revint au château de Kerlouët à pied et sans bâton. La nuit suivante ayant été des plus tranquilles, le P. Claude de Saint-François se mit en route le lendemain et repassa par Plévin pour continuer son voyage. Il s'y arrêta de nouveau, fit une longue déclaration de tout ce qui lui était arrivé, et plein d'estime et de reconnaissance pour le P. Maunoir, la signa de sa main. On était au 27 avril 1684³.

¹ De triplici examine ordinandorum, confessoriorum et pœnitentium, auctore Ludovico Bail Abbavillæo, doctore theologo ac propœnitentiario Parisiensi, edit. quinte. Parisiis, apud Jacobum Dallin, MDCLXVIII. Parte III, de examine pœnitentium circa statum personæ, p. 698-711. Quæritur 20°, de examine maleficorum strigum vel sagarum.

² *Journal latin des missions*, par le vénérable P. Maunoir, ad ann. 1650, p. 314. - *Vie de M. de Trémaria*, par le P. Maunoir, ch. VI, p. 39-42. - *Vie manuscrite de Catherine Danielou*, par le P. Maunoir, ch. LXVI, p. 627. - *La Vie du P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet, p. 198-199. - P. Fabri, *Historia compendiata de vita et missionibus P. Jul. Manerii*, ad ann. 1657, p. 58-59.

³ Cf. Le Roux, *Recueil des vertus et des miracles*, édit. de MDCCXVI, p. 138. 142, édit. de 1848, p. 187-189.